



Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Identificateur du produit: WILD CHERRY METERED AIR FRESHENER

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS: RE1000003934

Canadian Importer
Advantage Maintenance Products Ltd.
105 Scott Ave
Paris, ON N3L 3E7
(519) 442-7881

Restrictions conseillées

Usage recommandé: Désodorisant

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le fabricant/importateur/distributeur

Fabricant

NOM DE LA CLAIR MANUFACTURING COMPANY

SOCIETE:

Adresse: 1000 Integram Dr
Pacific, MO 63069

Téléphone: 1-630-543-7600

Télécopie:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-866-836-8855

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Dangers Physiques

Aérosol inflammable Catégorie 1

Risques pour la Santé

Lésion/Irritation Grave Des Yeux Catégorie 2A

Toxicité Spécifique pour Certains Catégorie 3¹.

Organes Cibles - Exposition Unique

Organes cibles

1.Effet narcotique.

Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu
aquatique

Catégorie 2

Éléments d'Étiquetage**Symbole de Danger:****Mot Indicateur:**

Danger

Mention de Danger:

Aérosol extrêmement inflammable.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxique pour les organismes aquatiques

Conseil de Prudence**Prévention:**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter une protection oculaire/faciale.

Intervention:

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

Entreposage:

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination:

Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables,



ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
2-Propanone		67-64-1	45 - 70%
Propane		74-98-6	7 - 13%
Butane		106-97-8	7 - 13%
Benzaldehyde		100-52-7	1 - 5%
Ethanone, 1-phenyl-		98-86-2	0.1 - 1%
Acetic acid, pentyl ester		628-63-7	0.1 - 1%
2H-1-Benzopyran-2-one		91-64-5	0.1 - 1%
Acetic acid, phenylmethyl ester		140-11-4	0.1 - 1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche.

Inhalation: Sortir au grand air.

Contact Cutané: Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un médecin.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Données non disponibles.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis



Traitement:

Données non disponibles.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu. En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Absorber le déversement avec de la vermiculite ou un autre matériau inerte, et le placer ensuite dans un contenant pour déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour une récupération et une élimination ultérieure.



Procédures de notification:	Endiguer pour une élimination ultérieure. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque.
Mesures de Précautions Environnementales:	Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

7. Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sécuritaire:	Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage.
Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:	Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Aérosol Niveau 3

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
2-Propanone	STEL	750 ppm 1,800 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
2-Propanone	STEL	500 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
2-Propanone	TWA	250 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
	STEL	500 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
	TWA	250 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
2-Propanone	TWA	250 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006,

			Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
2-Propanone	8 HR ACL	500 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	STEL	500 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
2-Propanone	STEL	1,000 ppm 2,380 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	500 ppm 1,200 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	TWA	500 ppm 1,190 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	15 MIN ACL	750 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
2-Propanone	TWA	250 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2015)
	STEL	500 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2015)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Propane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Propane	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
Butane	TWA	600 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
Butane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Butane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)



	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	STEL	750 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
Butane	TWA	800 ppm 1,900 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Butane	STEL	1,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)
Benzaldehyde	STEL	4 ppm 17 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Ethanone, 1-phenyl-	8 HR ACL	10 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	15 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanone, 1-phenyl-	TWA	10 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ethanone, 1-phenyl-	TWA	10 ppm 49 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Ethanone, 1-phenyl-	TWA	10 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Ethanone, 1-phenyl-	TWA	10 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Ethanone, 1-phenyl-	TWA	10 ppm 49 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Ethanone, 1-phenyl-	TWA	10 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Acetic acid, pentyl ester	TWA	50 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	100 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Acetic acid, pentyl ester	STEL	100 ppm 532 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Acetic acid, pentyl ester	15 MIN ACL	100 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Acetic acid, pentyl ester	TWA	50 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	STEL	100 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006,

			Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Acetic acid, pentyl ester	STEL	100 ppm 532 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	50 ppm 266 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Acetic acid, pentyl ester	TWA	50 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	50 ppm 266 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	8 HR ACL	50 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	STEL	100 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Acetic acid, pentyl ester	TWA	50 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
	STEL	100 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm 61 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Acetic acid, phenylmethyl ester	8 HR ACL	10 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	20 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)

Contrôles Techniques Appropriés Données non disponibles.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales:

L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.



Protection du visage/des yeux:	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la Peau	
Protection des Mains:	Données non disponibles.
Autre:	Données non disponibles.
Protection Respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
Mesures d'hygiène:	Éviter le contact avec les yeux. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique:	Liquide
Forme:	Aérosol pulvérisé
Couleur:	Données non disponibles.
Odeur:	Données non disponibles.
Seuil de perception de l'odeur:	Données non disponibles.
pH:	Données non disponibles.
Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Données non disponibles.
Point d'éclair:	-104.44 °C
Taux d'évaporation:	Données non disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz):	Données non disponibles.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	3,102.6408 - 4,481.5922 hPa (20 °C)
Densité de vapeur:	Données non disponibles.
Densité:	Données non disponibles.



Densité relative:	Données non disponibles.
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Données non disponibles.
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Éviter toute chaleur ou contamination.
Matières Incompatibles:	Données non disponibles.
Produits de Décomposition Dangereux:	Données non disponibles.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Données non disponibles.
Contact Cutané:	Données non disponibles.
Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
Ingestion:	Données non disponibles.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Données non disponibles.
-------------	--------------------------



Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

Ingestion: Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit: ETAmél: 21,267.11 mg/kg

Cutané

Produit: ETAmél: 141,600.1 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanone	LC 50 (Le rat): 50.1 mg/l
Propane	LC 50 (Souris): 1,237 mg/l
Butane	LC 50 (Souris): 1,237 mg/l
Benzaldehyde	LC 50 (Le rat): > 1 - < 5 mg/l
2H-1-Benzopyran-2-one	LC 50: > 5 mg/l LC 50: > 20 mg/l
Acetic acid, phenylmethyl ester	LC Lo (Le rat): > 0.766 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanone	DSENO (Le rat(Mâle), Voie orale, 13 Weeks): 10,000 ppm(m) Voie orale Résultat expérimental, étude clé
Propane	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé

Butane	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
Benzaldehyde	DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, 14 d): 500 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
Ethanone, 1-phenyl-	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 17 Weeks): 10,000 ppm(m) Voie orale Résultat expérimental, étude complémentaire DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale): 225 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé DMENO (Le rat(Femelle), Voie orale): 750 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé DMENO (Le rat(Mâle), Voie orale): 750 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé
2H-1-Benzopyran-2-one	DSENO (Le rat(Mâle), Inhalation, 104 - 110 Weeks): 42 mg/kg Inhalation Résultat expérimental, étude clé DSENO : 50 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé DSENO (Le rat(Mâle), Voie cutanée, 104 - 110 Weeks): 42 mg/kg Voie cutanée Résultat expérimental, étude clé
Acetic acid, phenylmethyl ester	DSENO (Le rat(Mâle), Voie orale, 13 Weeks): 900 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude complémentaire DSENO (Le rat(Femelle), Voie orale, 13 Weeks): 480 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude complémentaire

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanone	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude complémentaire
Benzaldehyde	in vivo (Lapin): aucune conclusion ne peut être tirée en raison de données limitées Résultat expérimental, étude du poids de la preuve
Ethanone, 1-phenyl-	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude complémentaire
2H-1-Benzopyran-2-one	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé



Acetic acid,
phenylmethyl ester

in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanone	Effet irritant. Lapin, 24 hrs: Grade minimum d'irritant oculaire grave
Ethanone, 1-phenyl-	Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant Lapin, 48 hrs: Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanone	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
Benzaldehyde	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
Acetic acid, phenylmethyl ester	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Sensibilisant

Cancérogénicité

Produit: Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:
Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénicité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction



Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanone Inhalation – vapeurs: Effet narcotique. - Catégorie 3 avec de effets narcotiques.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Données non disponibles.

Organes cibles

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique: Effet narcotique.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Données écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanone	LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 5,540 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Propane	LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
Butane	LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
Benzaldehyde	LC 50 (96 h): 12.4 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Ethanone, 1-phenyl-	LC 50 (Pimephales promelas, 48 h): 164 mg/l Mortalité LC 50 (Pimephales promelas, 72 h): 158 mg/l Mortalité LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 162 mg/l Mortalité LC 50 (Pimephales promelas, 1 h): > 200 mg/l Mortalité

	LC 50 (Pimephales promelas, 24 h): 164 mg/l Mortalité
Acetic acid, pentyl ester	LC 50 (Gambusia affinis, 96 h): 65 mg/l Mortalité
2H-1-Benzopyran-2-one	LC 50 (<** Phrase language not available: [3F] CUST - ARI028000002296 **>, 96 h): 32 - 100 mg/l Mortalité
Acetic acid, phenylmethyl ester	LC 50 (Oryzias latipes, 96 h): 3.48 - 4.6 mg/l Mortalité LC 50 (Oryzias latipes, 96 h): 4 mg/l Autre, étude clé

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanone	LC 50 (Daphnia pulex, 48 h): 8,800 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Butane	LC 50 (Daphnia sp., 48 h): 69.43 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
Benzaldehyde	EC 50 (Daphnia magna, 24 h): 50 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Ethanone, 1-phenyl-	LC 50 (Daphnia magna, 48 h): 528 mg/l Résultat expérimental, étude clé LC 50 (Daphnia magna, 48 h): 162 mg/l Résultat expérimental, non spécifié
Acetic acid, pentyl ester	LC 50 (Daphnia magna, 24 h): 210 mg/l Mortalité
2H-1-Benzopyran-2-one	LC 50 (Daphnia magna, 48 h): 10 - 18 mg/l Mortalité
Acetic acid, phenylmethyl ester	EC 50 (Daphnia magna, 24 h): 25 mg/l Résultat expérimental, étude clé EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 17 mg/l Résultat expérimental, étude clé NOAEL (Daphnia magna, 48 h): 10 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2H-1-Benzopyran-2-one	NOAEL : 0.191 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
-----------------------	---

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanone	LOAEL (Daphnia magna): 2,212 mg/l Résultat expérimental, étude clé NOAEL (Daphnia magna): 2,212 mg/l Résultat expérimental, étude clé
-------------	--



2H-1-Benzopyran-2-one NOAEL (Daphnia sp.): 0.5 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistence et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanone	90.9 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
Propane	100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé 50 % (3.19 d) Détecté dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve
Butane	100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé 50 % (3.19 d) Détecté dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve
Benzaldehyde	>= 95 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
Ethanone, 1-phenyl-	> 30 % (14 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, non spécifié 94 % (6 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude complémentaire 64.7 % (14 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé 50 % (6 d) Sédiment Résultat expérimental, étude clé 40 - 82 % (20 d) Sédiment Résultat expérimental, étude clé
2H-1-Benzopyran-2-one	90 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
Acetic acid, phenylmethyl ester	100 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanone	Aiglefin, adulte, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 0.69 Sédiment aquatique Résultat expérimental, non spécifié
-------------	--



Ethanone, 1-phenyl-	Divers, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 0.47 Sédiment aquatique Estimation par calcul, étude clé
2H-1-Benzopyran-2-one	Chlorella fusca vacuolata, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 42 (Statique)
Acetic acid, phenylmethyl ester	Coefficient de Bioconcentration (BCF): 8 Sédiment aquatique Estimation par calcul, étude clé

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanone, 1-phenyl- Log K_{ow}: 1.58 - 1.8 non Résultat expérimental, étude complémentaire
Log K_{ow}: 1.58 - 1.73 non Résultat expérimental, étude complémentaire
Log K_{ow}: 1.63 - 1.65 non Résultat expérimental, étude clé

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

2-Propanone	Données non disponibles.
Propane	Données non disponibles.
Butane	Données non disponibles.
Benzaldehyde	Données non disponibles.
Ethanone, 1-phenyl-	Données non disponibles.
Acetic acid, pentyl ester	Données non disponibles.
2H-1-Benzopyran-2-one	Données non disponibles.
Acetic acid, phenylmethyl ester	Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Toxique pour les organismes aquatiques.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination: Les déversements, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis à des lois fédérales, provinciales ou locales.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

**14. Informations relatives au transport****TMD**

N° ONU:	UN 1950
Nom Officiel d'Expédition UN:	Aérosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	2.1
Label(s):	—
EmS No.:	
Packing Group:	—
Risques pour L'Environnement:	Oui
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

IMDG

N° ONU:	UN 1950
Nom Officiel d'Expédition UN:	Aérosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	2
Label(s):	—
EmS No.:	F-D, S-U
Packing Group:	—
Risques pour L'Environnement:	Oui
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

IATA

N° ONU:	UN 1950
Nom d'expédition:	Aérosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport:	
Class:	2.1



Label(s):	—
Packing Group:	—
Risques pour L'Environnement:	Oui
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.
Uniquement par avion cargo:	Autorisé.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux du Canada

Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5 PropaneButane

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI Non réglementé.

Gaz à effet de serre

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI	Non réglementé.
CA CDSII	Non réglementé.
CA CDSIII	Non réglementé.
CA CDSIV	Non réglementé.
CA CDSV	Non réglementé.
CA CDSVII	Non réglementé.
CA CDSVIII	Non réglementé.

Règlements sur les précurseurs



Identité Chimique

2-Propanone

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

**Inventaires:**

AICS:	Pas en en accord avec l'inventaire.
DSL:	En conformité avec les stocks
EU INV:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ENCS (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
IECSC:	Pas en en accord avec l'inventaire.
KECI (KR):	Pas en en accord avec l'inventaire.
NDSL:	Pas en en accord avec l'inventaire.
PICCS (PH):	Pas en en accord avec l'inventaire.
TSCA:	En conformité avec les stocks
NZIOC:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ISHL (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
PHARM (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
INSQ:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ONT INV:	Pas en en accord avec l'inventaire.
TCSI:	Pas en en accord avec l'inventaire.

16. Autres informations

Date de Publication:	07/18/2019
Date de la Révision:	Données non disponibles.
Version n°:	1.0
Autres Informations:	Données non disponibles.
Avis de non-responsabilité:	Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.